



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Vingt-sixième session**

Genève, 9-11 novembre 2020

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2021**Projet de programme de travail du sous-programme
Environnement pour 2021****Note du secrétariat****Introduction**

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Environnement (« le sous-programme ») pour 2021. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Tout produit ajouté, supprimé ou reporté par la suite sera consigné dans le système Umoja que le Secrétariat utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.
2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits – objectifs – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif visé.
3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2021 (A/75/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable. Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines d'interaction de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD¹. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des

¹ Les domaines d'interaction de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sont les suivants : a) utilisation durable des ressources naturelles ; b) villes intelligentes et durables ; c) mobilité durable et connectivité intelligente ; d) mesure et suivi des objectifs de développement durable.



organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) production et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I au présent document. Les textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE et du sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

I. Objectif

5. L'objectif auquel le sous-programme contribue est l'amélioration de la gouvernance et de la performance environnementales afin de préserver l'environnement et la santé.

II. Stratégie

6. La Division de l'environnement est chargée d'exécuter ce sous-programme.

7. La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir la concertation à l'échelle internationale, l'action normative, le renforcement des capacités et la diffusion des bonnes pratiques et des retours d'expérience dans les domaines de la qualité de l'air, de l'eau, de la sécurité industrielle, de la participation du public, de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, de la performance environnementale, de l'éducation en vue du développement durable et de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les autres dimensions du développement durable. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme contribueront aux quatre domaines d'interaction de la CEE, comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus.

8. Pour contribuer à améliorer la gouvernance et la performance environnementales afin de préserver l'environnement et la santé, le sous-programme favorisera l'application des textes issus des conférences et sommets mondiaux et régionaux sur l'environnement et le développement durable, notamment en aidant les gouvernements à atteindre tous les objectifs de développement durable, étant donné que l'environnement est l'une des dimensions du développement durable. Il appuiera et encouragera la mise en œuvre par les pays des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, qui contribuent principalement à la réalisation des objectifs 3 (bonne santé et bien-être), 6 (eau propre et assainissement), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 11 (villes et communautés durables), 12 (consommation et production responsables), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 15 (vie sur terre) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). Il appuiera et encouragera également la mise en œuvre par les pays des mécanismes d'intervention de la CEE, dont : le Programme d'études de la performance environnementale, qui contribue principalement à la réalisation des objectifs 6, 11, 12, 13 et 15 ; le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement, qui contribue principalement à la réalisation de l'objectif 17 ; la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable, qui contribue à la réalisation des objectifs 4 (éducation de qualité) et 12 ; et le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, qui contribue principalement à la réalisation des objectifs 3, 11, 13 et 17. Il appuiera et encouragera en outre le partage d'informations (par exemple, au moyen du Système de partage d'informations sur l'environnement), de données d'expérience et de bonnes pratiques dans la région de la CEE, ce qui devrait permettre de renforcer la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles des États membres de la Commission. Il continuera de promouvoir les synergies entre les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, ce qui devrait permettre de consolider la coopération transfrontière et de rendre plus efficace la coopération internationale et nationale.

9. Pour contribuer à améliorer la gouvernance et la performance environnementales afin de préserver l'environnement et la santé, le sous-programme continuera de mener des études de la performance environnementale, d'aider les pays à appliquer les recommandations issues de ces études et de suivre leur prise en compte dans les politiques

nationales. En adoptant une démarche axée sur les besoins des pays, le sous-programme aidera ces derniers, en particulier les États du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe de l'Est et du Sud-Est, à élaborer des politiques environnementales et à surveiller, à évaluer et à gérer l'environnement, notamment en mettant à leur disposition une plateforme intergouvernementale facilitant une élaboration de politiques et une prise de décisions représentatives, en organisant des ateliers et des formations à leur intention et en leur offrant des services consultatifs, ce qui devrait leur donner les moyens de formuler et de mettre en œuvre des lois et des politiques environnementales. Des travaux seront également entrepris avec les pays non membres de la CEE intéressés, en particulier ceux qui souhaitent adhérer aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement ouverts à une adhésion mondiale.

10. Parmi les résultats déjà obtenus, citons : a) la publication de documents d'orientation pragmatiques de la série « Words into Action », qui aident les décideurs, les groupes de travail techniques, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales dans leurs activités sur la réduction des risques de catastrophe, en particulier ceux qui portent sur les catastrophes liées à l'eau et la coopération transfrontière, et sur les risques de catastrophe d'origine humaine et technologique ; b) un examen à mi-parcours de la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement en Europe et en Asie centrale, fondé sur les auto-évaluations des États membres relatives à certains indicateurs environnementaux ; c) des analyses des lacunes concernant la mise en place du Système, des données et des informations environnementales qui doivent couvrir la production d'indicateurs environnementaux régionaux ou internationaux pour sept pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe du Sud-Est ; d) les progrès réalisés dans les États membres de la CEE en matière de transports plus respectueux de l'environnement et plus sains grâce aux études menées dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, qui ont mis en évidence le potentiel de création d'emplois de la promotion du cyclisme et de l'utilisation des transports publics, et aux ateliers « de relais », organisés à Rimini (Italie) (en 2018) et à Kazan (Fédération de Russie) en 2019, qui ont continué de faire le lien entre les niveaux national et local ; e) la réduction de la consommation de carburant et, par conséquent, de la pollution et des dépenses, qu'a permis le recours aux méthodes d'écoconduite, autre résultat obtenu dans certains pays de la CEE, comme l'Autriche, grâce aux partenariats du Programme paneuropéen ; f) le renforcement d'accords de coopération transfrontière concernant des bassins hydrographiques transfrontières grâce à l'adhésion des premiers pays extérieurs à la région de la CEE, à savoir le Tchad et le Sénégal, et à l'intérêt pour une ratification de la Convention exprimé par 15 autres pays extérieurs à la région paneuropéenne à la huitième session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) (Nour-Soultan, 10 au 12 octobre 2018) ; g) l'établissement d'engagements juridiquement contraignants de réduction des émissions en 2020 et au-delà pour les principaux polluants atmosphériques (dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ammoniac, composés organiques volatils et particules fines) par l'entrée en vigueur, le 7 octobre 2019, dans 18 pays d'Europe et d'Amérique du Nord, d'amendements au Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, négociés dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et adoptés en 2012.

III. Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (résultat déjà défini pour 2020)

11. Les travaux portant sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à diffuser et à appliquer largement les lignes directrices y relatives, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 (voir le tableau 1 ci-dessous), car, dans sa résolution 74/251 sur la planification des

programmes (A/RES/74/251), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 1
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
-	Absence de lignes directrices sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires	Élaboration de lignes directrices	Adoption de lignes directrices	Large diffusion et application par les pays des lignes directrices adoptées

Résultat 2 : amélioration des performances environnementales dans la région de la Commission économique pour l'Europe (nouveau résultat)

12. Le sous-programme aide les pays à améliorer leur gouvernance et leur performance environnementales en conduisant des études de la performance environnementale, en les aidant à mettre en œuvre les recommandations issues de ces études et en surveillant les effets des recommandations sur les politiques nationales. Depuis le début du troisième cycle d'études, en 2012, 16 pays ont demandé à la CEE de procéder à une étude de leur performance environnementale. Entre 2012 et 2017, la Commission a réalisé une étude pour les pays suivants : République de Moldova (2013), Monténégro (2014), Serbie (2014), Géorgie (2015), Bélarus (2015), Tadjikistan (2017), Bulgarie (2017), Albanie (2017) et Bosnie-Herzégovine (2017). En 2018, elle a effectué une étude pour le Kazakhstan et la Macédoine du Nord. Les études concernant la Roumanie et l'Ouzbékistan étaient en cours en 2019. Les études demandées par l'Azerbaïdjan, le Maroc et l'Ukraine devraient être effectuées au cours de la période 2020-2021. Les études durent de douze à dix-huit mois et les résultats sont publiés l'année suivante.

13. L'efficacité et l'efficacité de la méthode appliquée pour les études de la performance environnementale ont attiré l'attention de pays extérieurs à la région de la CEE et amené ainsi d'autres commissions régionales de l'ONU à demander à la CEE de leur transférer son savoir-faire. Le Maroc a été le premier pays ne faisant pas partie de la région à bénéficier d'une étude, que la CEE a réalisée en 2012 en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique ; la Mongolie a elle aussi fait l'objet d'une étude en 2017, effectuée en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

14. Le troisième cycle d'études de la performance environnementale met l'accent sur la gouvernance et le financement en matière d'environnement dans le contexte d'une économie verte, la coopération des pays avec la communauté internationale et la prise en compte de l'environnement dans des secteurs prioritaires. Sur demande et de manière ponctuelle, le sous-programme aide les pays à appliquer les recommandations issues de l'étude les concernant en organisant des ateliers régionaux et sous-régionaux axés sur des thèmes spécifiques abordés dans les études (par exemple, sur l'environnement et les transports ou l'environnement et l'énergie) et sur le renforcement des capacités au niveau national, notamment par la mise en œuvre de projets du Compte de l'ONU pour le développement.

15. Depuis 2017, les études de la performance environnementale prennent en considération les objectifs de développement durable pertinents et les cibles qui y sont liées. Elles peuvent intégrer jusqu'à 137 cibles dans le cadre de l'ensemble des objectifs. Les cibles prises en compte varient en fonction du contenu de l'étude en question, lequel est défini en consultation avec le gouvernement concerné. Les études réalisées depuis 2017

couvraient des cibles relevant de différents objectifs, mais les objectifs les plus fréquemment analysés sont les objectifs 6, 11, 12, 13 et 15².

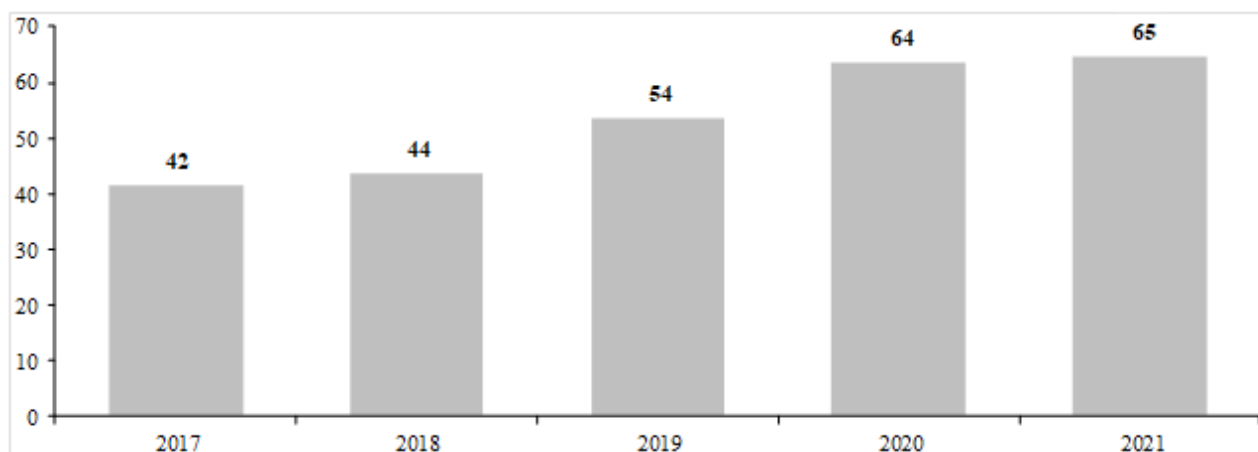
Situation interne et réponse

16. Comme l'indiquent les résultats de l'évaluation du Programme d'études de performance environnementale réalisée en 2019 à la demande de la CEE³, pour le sous-programme, la situation est la suivante : il est nécessaire de définir une stratégie plus efficace et structurée pour appuyer les efforts faits par les pays pour atteindre les objectifs et cibles de développement durable couverts par les études et en assurer le suivi. En réponse, le sous-programme collaborera avec le Groupe d'experts des études de la performance environnementale de la CEE pour revoir la structure des chapitres de manière à intégrer les objectifs de manière plus approfondie et cohérente, concevoir des activités et outils de renforcement des capacités propres à aider les pays à mettre en œuvre les recommandations pertinentes et étendre la coopération avec d'autres entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la gouvernance environnementale afin de préserver l'environnement et la santé dans les pays faisant l'objet d'une étude, comme devrait le montrer le nombre d'objectifs de développement durable et de cibles pertinentes couverts par les études de la performance environnementale. La figure ci-dessous illustre la prise en compte des objectifs de développement durable dans les études menées depuis 2017. Le nombre de cibles couvertes par les futures études dépendra des thèmes retenus par les pays concernés, mais il devrait continuer à correspondre au tiers environ des 169 cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Mesure des résultats : nombre de cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 couvertes par les études de la performance environnementale



IV. Facteurs externes

18. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif visé si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États membres continuent de prêter leur concours aux travaux de la CEE ;

² Le détail des objectifs et cibles pris en considération peut être consulté sur le site www.unece.org/env/epr.

³ Disponible à l'adresse suivante : www.unece.org/fileadmin/DAM/OPEN_UNECE/03_Evaluation_and_Audit/Evaluation_Reports-with_SPs/01-Environment/Evaluation_of_EPR_2015-2019.pdf.

b) Toutes les parties concernées au niveau national font preuve de volonté politique et mettent en œuvre suffisamment de moyens pour incorporer la dimension environnementale dans les politiques et appliquer la législation nationale conformément aux accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement ;

c) Toutes les parties concernées au niveau national ont une connaissance suffisante des questions environnementales et soutiennent activement la mise en œuvre des politiques nationales et régionales ;

d) Des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire ;

e) Au niveau des pays, la disponibilité des ressources n'est pas gravement perturbée par un bouleversement économique d'ordre mondial, régional ou national.

V. Produits retenus pour 2021

19. Le tableau 2 ci-après énumère, par catégorie et sous-catégorie, tous les produits qui contribueront à la réalisation de l'objectif énoncé plus haut.

Tableau 2

Produits retenus, par catégorie et sous-catégorie

<i>Produits</i>	<i>Nombre prévu : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts	
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	190
1. Documentation destinée au Comité des politiques de l'environnement et à ses organes subsidiaires	30
2. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'à la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et à ses organes subsidiaires	30
3. Documentation destinée à la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) et à ses organes subsidiaires	-
4. Documentation destinée à l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à ses organes subsidiaires	34
5. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale et à ses organes subsidiaires	10
6. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, et à ses organes subsidiaires, et à la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, et à ses organes subsidiaires	71
7. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et à ses organes subsidiaires	4

<i>Produits</i>	<i>Nombre prévu : 2021</i>
8. Documentation destinée au Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable	11
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	243
9. Réunions du Comité des politiques de l'environnement et de ses organes subsidiaires	30
10. Réunions des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de ses organes subsidiaires et réunions des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et de ses organes subsidiaires	48
11. Réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels et de ses organes subsidiaires	17
12. Réunions de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses organes subsidiaires	31
13. Réunions des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de ses organes subsidiaires, et réunions des Parties à la Convention agissant comme Réunions des Parties au Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale, et de ses organes subsidiaires	34
14. Réunions des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et de ses organes subsidiaires et réunions des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et de ses organes subsidiaires	74
15. Sessions de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et de ses organes subsidiaires	3
16. Réunions du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable	6
B. Création et transfert de connaissances :	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	71
17. Ateliers sur des questions relatives à l'environnement, y compris sur la qualité de l'air, l'eau, la sécurité industrielle, la participation du public, l'évaluation de l'environnement, la surveillance et la performance environnementales et l'éducation en vue du développement durable, organisés à l'intention de responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes de la région pour améliorer la gouvernance et la performance environnementales	71
Publications (nombre de publications)	17
18. Lignes directrices, notes d'orientation et compilations de bonnes pratiques sur les questions relatives à l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement administrés au titre du sous-programme	10
19. Rapports d'activité et études de la performance sur des questions relatives à l'environnement	2
20. Accords multilatéraux sur l'environnement administrés au titre du sous-programme, après l'entrée en vigueur des modifications	1
21. Publications relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement administrés au titre du sous-programme	4

Produits

C. Activités de fond :

Activités de consultation, de conseil et de promotion : services consultatifs sur l'eau, l'énergie et d'autres questions relatives à l'environnement fournis à des responsables gouvernementaux et à d'autres parties prenantes des États membres du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (6)

D. Activités de communication :

Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information : Programme d'études de la performance environnementale (résumé analytique (2) et faits importants (2)) ; bulletins d'information électroniques du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur des questions relatives à l'environnement (5)

Plateformes numériques et contenu multimédia : tenue à jour et gestion du site Web du sous-programme

Annexe I

Détail des publications et des supports d'information proposés pour 2021

A. Publications

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
1	Code de bonnes pratiques pour l'utilisation du bois de chauffage et les petites installations de combustion	ECE/EB.AIR/144 (par. 27 b))	Versions papier et électronique	A4	37	Anglais	Français et russe – déjà traduit (budget ordinaire pour les deux langues)	300 (anglais), 50 (français), 100 (russe)
2	Septième évaluation paneuropéenne de l'environnement	ECE/CEP/2017/2 (annexe II, par. 2 b))	Versions papier et électronique	A4	180	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	600 (anglais), 100 (français), 200 (russe)
3	Étude de la performance environnementale de certains pays membres	ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1 (par. 13) ; ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72, 73 et 84 v))	Versions papier et électronique	A4	500	Anglais	Russe (budget ordinaire) : traduction en russe uniquement s'il s'agit d'une langue officielle du pays faisant l'objet de l'étude	800 (anglais) et 500 (russe)
4	Étude de la performance environnementale de certains pays membres	ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1 (par. 13) ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72, 73 et 84 v))	Versions papier et électronique	A4	500	Anglais	Français (budget ordinaire) : traduction en français uniquement s'il s'agit d'une langue officielle du pays faisant l'objet de l'étude	800 (anglais) et 500 (français)
5	Nouveau tirage de la Convention d'Aarhus (après l'entrée en vigueur de la modification relative aux organismes génétiquement modifiés)	ECE/MP.PP/2014/2 (par. 22)	Versions papier et électronique	A4	180	Trilingue : anglais, français, russe ; arabe ; chinois ; espagnol	Arabe, chinois, espagnol (budget ordinaire pour tous) : seules 5 pages environ devront être traduites	2 000 (trilingue – anglais, français et russe) ; 1 000 (arabe), 1 000 (chinois), 1 000 (espagnol)

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
6	Guide de poche sur les OGM -	Attendu de la vingt-quatrième réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus en 2020	Versions papier et électronique	A4	80	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	1 000 (anglais), 1 000 (français), 1 000 (russe)
7	Rapport sur le sixième examen de l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (2016-2018)	ECE/MP.EIA/23/Add.2- ECE/MP.EIA/SEA/7/Add.2, décision VII/1 (par. 11 et 12)	Version électronique		40	Anglais, français et russe	Français et russe (budget ordinaire dans les deux cas) (environ 4 pages à traduire)	Publication électronique uniquement
8	Rapport sur le troisième examen de l'application du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (2016-2018)	ECE/MP.EIA/23/Add.3 – ECE/MP.EIA/SEA/7/Add.3, décision III/1 (par. 10 à 12)	Version électronique		45	Anglais, français et russe	Français et russe (budget ordinaire dans les deux cas) (environ 4 pages à traduire)	Publication électronique uniquement
9	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2015 à 2020 et exemples de bonnes pratiques	Attendu du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable en 2020	Versions papier et électronique	A4	180	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	300 (anglais), 50 (français) et 300 (russe)
10	Bonnes pratiques dans la région de la CEE : engagement des jeunes dans l'éducation en vue du développement durable	Attendu du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable en 2020	Versions papier et électronique	A4	120	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	300 (anglais), 50 (français) et 300 (russe)

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
11	Guide d'application de la Convention sur les accidents industriels pour l'Europe orientale et le Caucase	Attendu de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels à sa onzième session (Bonn (Allemagne), 1 au 3 décembre 2020).	Versions papier et électronique	A4	90	Russe	Anglais et français (budget ordinaire pour les deux langues)	400 (anglais), 200 (français) et 500 (russe)
12	Guide sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière	ECE/MP.WAT/54/Add.1, activité de programme 3.3.1	Versions papier et électronique	A4	100	Anglais	Arabe, espagnol, français et russe - Traduction en arabe et en espagnol à couvrir à partir des ressources extrabudgétaires ; français et russe (budget ordinaire)	500 (anglais), 100 (arabe), 100 (espagnol), 200 (français), 100 (russe)
13	Solutions aux problèmes liés aux interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes et expériences de la prise en compte de ces interactions	ECE/MP.WAT/54/Add.1, activité de programme 3.2.1	Versions papier et électronique	A4	80	Anglais	Arabe, espagnol, français et russe – Traduction en arabe et en espagnol à couvrir à partir des ressources extrabudgétaires ; français et russe (budget ordinaire)	500 (anglais), 100 (arabe), 100 (espagnol), 200 (français), 100 (russe)
14	Élaboration d'accords dans les bassins transfrontières : liste de contrôle et bonnes pratiques	ECE/MP.WAT/54/Add.1, domaine de programme 1.3	Versions papier et électronique	A4	60	Anglais	Arabe, espagnol, français et russe – Traduction en arabe et en espagnol à couvrir à partir des ressources extrabudgétaires ; français et russe (budget ordinaire)	500 (anglais), 100 (arabe), 100 (espagnol), 200 (français), 100 (russe)
15	Réformes de la politique de l'eau en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale – Réalisations de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau, 2006-2020	ECE/MP.WAT/WG.1/2019/2 (par. 65 b))	Versions papier et électronique	A4	30	Anglais	Russe (budget ordinaire)	150 (anglais), 100 (russe)

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
16	Orientations politiques et techniques sur la gestion de l'assainissement	ECE/MP.WH/19/Add.1 – EUPCR/181414 9/1.2/2019/MO P-5/06/Add.1 Domaine d'activité 5	Versions papier et électronique	A4	80	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	300 (anglais), 100 (français), 100 (russe)
17	Progrès de la coopération relative aux eaux transfrontières dans le cadre de la Convention sur l'eau	ECE/MP.WAT/WG.2/2019/2 – à paraître	Versions papier et électronique	A4	80	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	400 (anglais), 200 (français) et 300 (russe)

B. Supports d'information et de promotion

<i>B.</i>	<i>Supports d'information et de promotion</i>	<i>B.</i>	<i>Supports d'information et de promotion</i>	<i>B.</i>	<i>Supports d'information et de promotion</i>	<i>B.</i>	<i>Supports d'information et de promotion</i>	<i>B.</i>
B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.
B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.
B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.
B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.	Supports d'information et de promotion	B.

Abréviations : Sans objet en français.

Annexe II

Textes des organes délibérants définissant les mandats

A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
<u>66/288</u>	L'avenir que nous voulons
<u>67/10</u>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
<u>67/290</u>	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
<u>69/277</u>	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
<u>69/313</u>	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
<u>70/1</u>	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
<u>70/133</u>	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
<u>70/221</u>	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
<u>71/14</u>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
<u>71/16</u>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
<u>71/162</u>	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
<u>71/243</u>	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
<u>72/230</u>	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
<u>72/234</u>	Participation des femmes au développement
<u>72/237</u>	Coopération Sud-Sud

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
<u>72/279</u>	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
<u>73/10</u>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
<u>73/13</u>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
<u>73/14</u>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
<u>73/16</u>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
<u>73/195</u>	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
<u>73/231</u>	Réduction des risques de catastrophe
<u>73/236</u>	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
<u>74/216</u>	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
<u>2013/1</u>	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe

3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Adoption de la déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
A (68)	Déclaration de haut niveau
B (68)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
<u>2994 (XXVII)</u>	Conférence des Nations Unies sur l'environnement
<u>47/193</u>	Célébration de la Journée mondiale de l'eau
<u>62/68</u>	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages
<u>64/200</u>	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
<u>67/291</u>	Assainissement pour tous
<u>69/172</u>	Les droits de l'homme dans l'administration de la justice
<u>69/215</u>	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
<u>69/235</u>	Coopération pour le développement industriel
<u>70/169</u>	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement
<u>70/209</u>	Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
<u>71/222</u>	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
<u>71/313</u>	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
<u>72/222</u>	L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
<u>73/226</u>	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)

2. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
CEP/AC.13/2005/2	Rapport de la réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (2005) adoptant la stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1	Déclaration concernant l'éducation en vue du développement durable des ministres de l'éducation et de l'environnement de la région de la CEE, adoptée à la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (2007)
ECE/AC.21/2014/2	Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (2014)
ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1	Déclaration « Économisez l'eau, passez au vert ! » des ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (2011)
ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1	Déclaration « Plus vert, plus propre, plus intelligent » par les ministres de la région de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (2016)
ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2	Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation en vue du développement durable adoptée par la Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (2016)

3. Décisions pertinentes des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
ECE/EB.AIR/144 et Add.1 et Add.2	Rapport de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur les travaux de sa trente-neuvième session
ECE/MP.PRTR/2017/6 et Add.1	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement sur sa troisième session
ECE/MP.PP/2017/2 et Add.1	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) sur sa sixième session
ECE/MP.PP/2017/16- ECE/MP.PRTR/2017/2 et Add.1	Rapport sur le débat conjoint de haut niveau de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et de la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, et adoption de la Déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
ECE/MP.EIA/23-ECE/MP.EIA/SEA/7 et Add.1, Add.2 et Add.3	Rapport de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la troisième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale
ECE/MP.EIA/27- ECE/MP.EIA/SEA/11 et Add.1	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale sur leurs sessions intermédiaires
ECE/CP.TEIA/38 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels sur les travaux de sa dixième réunion
ECE/MP.WAT/54 et Add.1 et Add.2	Rapport de la réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa huitième session, y compris la Stratégie pour la mise en œuvre de la Convention sur l'eau au niveau mondial
ECE/MP.WH/19 - EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06 et Add.1 et Add.2	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa cinquième session